

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-04-20-020

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	A	P. BELAIR	DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	A	G. BARRIQUAND
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	P	
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	P	
GENILLON Franck	A	E. FABIANO	BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	P		GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	A	L. RAVEROT	MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas BARBOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

Objet : COMMANDE PUBLIQUE - Convention télétransmission commande publique

Rapporteur : Éric FABIANO, conseiller délégué

Il est rappelé que la collectivité est déjà raccordée à l'application @CTES pour la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires.

Il apparait opportun d'étendre le champ de télétransmission aux dossiers de commande publique. Cette extension nécessite une modification par avenant à la convention @CTES, signée avec la préfecture.

L'avenant, annexé à la présente délibération, prévoit les dispositions suivantes :

A l'article « 4.2.4. Types d'actes télétransmis », l'exception concernant les actes de commande publique est levée ;

Les dispositions suivantes sont ajoutées à la fin de la partie 4 de la convention :

4.4 Clauses relatives à la télétransmission des actes de commande publique :

Pour la télétransmission des actes de commande publique, il n'est pas fait application du dernier alinéa du 4.1.4. En cas d'interruption du service pour cause de maintenance, il appartient à l'émetteur d'attendre le rétablissement du service pour adresser ses documents.

4.4.1 Actes de commande publique concernés par la télétransmission :

La transmission électronique des actes de commande publique concerne les types d'actes suivants :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260420-2026-04-20-020-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

- les marchés publics et accords-cadres,
- les concessions / délégations de service public,
- les conventions de mandat,
- les autres types de contrats liés à la commande publique,
- les actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre,
- les avenants relatifs à tous ces actes,
- les délibérations, arrêtés et décisions ayant trait à la commande publique.

4.4.2 Télétransmission des actes de commande publique :

La transmission des actes de commande publique devra porter sur une opération complète. La dématérialisation porte à la fois sur le contrat de commande publique et sur les éventuels avenants.

A partir de la transmission électronique de l'acte principal d'une opération créant un acte de commande publique, tous les actes relatifs à l'opération doivent être transmis par la voie électronique.

Les actes de commande publique sont transmis conformément aux prescriptions contenues dans la circulaire préfectorale dont l'objet est « Télétransmission des dossiers de commande publique via l'application @CTES.

Les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider le recours à la télétransmission des actes de commande publique**
- **D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention @CTES avec la préfecture.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture 001-210102620-20260420-2026-04-20-020-DE Date de réception préfecture : 27/04/2026
--